



Département
de la Vendée

Envoyé en préfecture le 11/10/2024

Reçu en préfecture le 11/10/2024

Publié le

ID : 085-218501096-20241007-2024OCTDEL17-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Date de la convocation : 1^{er} octobre 2024
Séance du Conseil Municipal : 7 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le sept octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD - Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET - Odile PINEAU - Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU - Roger BRIAND - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD - Pierrick THOMAS - Jean-Marie GIRARD - Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN - Christophe VERONNEAU - Fanny GIRARD - Karine LOIZEAU - Lilian BOSSARD - Marietta BOONEFAES - Jean-Marie RAUTUREAU - Steven BARTHELEMY - Fabrice ABRAHAM - Joseph LIARD (sauf à la délibération 33) - Aurélie PAQUEREAU - Marie-Bernadette RIVIERE

Excusés : Marie-Annick MENANTEAU donne pouvoir à Marietta BOONEFAES
Laurence MARTINEAU donne pouvoir à Odile PINEAU
Julie MARIEL-GODARD donne pouvoir à Joseph LIARD
Etienne BLANCHARD donne pouvoir à Marie-Bernadette RIVIERE

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 29
28 à la délibération 33
Nombre de conseillers votants : 33
31 à la délibération 33

Secrétaire de séance : Fabrice ABRAHAM

17- MARCHÉ DE PRESTATIONS DE NETTOYAGE, ENTRETIEN ET HYGIÈNE DES BÂTIMENTS PUBLICS – ACCORDS-CADRES AVEC ÉMISSION DE BONS DE COMMANDE – AVENANTS N°2 AU LOT 2 ET N°3 AU LOT 3 – AUTORISATION DE SIGNATURE

Par délibération n°15 du 7 février 2022, un groupement de commandes pour le nettoyage, l'entretien et l'hygiène des bâtiments publics a été constitué entre la commune des Herbiers, désignée coordonnateur du groupement chargé de la consultation, et les membres adhérents que sont les communes de Mesnard-la-Barotière, Mouchamps, Saint-Mars-la-Réorthe, le CCAS des Herbiers et la Communauté de Communes du Pays des Herbiers.

Compte tenu de l'estimation globale des marchés du groupement de commandes supérieure à 215 000 € HT, une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en vue de la conclusion des marchés de nettoyage, entretien et hygiène des bâtiments publics sous forme d'accords-cadres mono-attributaires avec émission de bons de commande, répartis en 3 lots et conclus pour une durée d'un an, du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, renouvelable trois fois par période d'un an.

Lors de la même séance, le Conseil Municipal a autorisé la signature des accords-cadres attribués par la Commission d'Appel d'Offres du Groupement de Commandes.

Pour la Ville des Herbiers, les marchés sont les suivants :

- Lot 1 « Entretien des équipements sportifs » attribué à GSF AURIGA – 85500 LES HERBIERS pour un montant minimum annuel de 0 € HT et un montant maximum annuel de 153 000 € HT
- Lot 2 « Nettoyage de la vitrerie » attribué à ABER PROPLETE SAPHIR - 35136 SAINT JACQUES DE LA LANDE pour un montant minimum annuel de 5 000,00 € HT et un montant maximum annuel de 20 000,00 € HT
- Lot 3 « Nettoyage des salles et des espaces communs » attribué à ESSI NACRE - 44800 SAINT-HERBLAIN pour un montant minimum annuel de 25 000,00 € HT et un montant maximum annuel de 150 000,00 € HT.

Par délibération n°14 du 3 avril 2023, le Conseil Municipal des Herbiers a approuvé l'avenant n°1 pour inclure de nouvelles prestations au marché de nettoyage, entretien et hygiène des bâtiments publics pour le lot 2 « Nettoyage de la vitrerie ».

La maison près du Château d'Ardelay située rue des Ménestrels aux Herbiers, récemment réhabilitée, est désormais dédiée à l'accueil et à la boutique du Château d'Ardelay.

Aussi, il convient d'inclure de nouvelles prestations de nettoyage de la vitrerie au marché pour la maison près du Château d'Ardelay :

- Ajout du poste n° 1:41 « Accueil Maison Ardelay » : pour un prix unitaire de 123,93 € HT et une fréquence estimée à 2 passages annuels.

Le descriptif technique ainsi que le bordereau des prix unitaires relatifs à ces nouvelles prestations sont annexés à l'avenant n°2 et deviennent pièces contractuelles à compter de sa notification.

Les montants annuels de l'accord-cadre restent inchangés pour la durée du marché : minimum annuel de 5 000 € HT et maximum annuel de 20 000 € HT restent inchangés.

Par délibérations n°24 du 26 juin 2023 et n°17 du 8 avril 2024, le Conseil Municipal des Herbiers a approuvé respectivement l'avenant n°1 et l'avenant n°2 pour inclure de nouvelles prestations au marché de nettoyage, entretien et hygiène des bâtiments publics pour le lot 3 « Nettoyage des salles et des espaces communs ».

La Halte des errants, située Grande Rue aux Herbiers, est actuellement nettoyée en régie. Il a été décidé de confier le nettoyage de cette maison au prestataire du marché de nettoyage.

Aussi, il convient d'inclure de nouvelles prestations de nettoyage au marché pour la Halte des errants :

- Poste 1.7.9 « Halte des errants » : pour un prix unitaire de de 41,32 € HT et une fréquence estimée à 52 passages annuels.

Le descriptif technique ainsi que le bordereau des prix unitaires relatifs à ces nouvelles prestations sont annexés à l'avenant n°3 et deviennent pièces contractuelles à compter de sa notification.

Les montants annuels de l'accord-cadre restent inchangés pour la durée du marché : montant minimum de 25 000,00 € HT et montant maximum de 150 000,00 € HT.

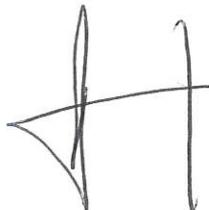
LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Commande Publique, notamment l'article R.2194-8 ;
Vu la délibération n°15 du Conseil municipal du 7 février 2022,
Vu la délibération n°14 du Conseil municipal du 3 avril 2023,
Vu la délibération n°24 du Conseil municipal du 26 juin 2023,
Vu la délibération n°17 du Conseil municipal du 8 avril 2024
Vu le budget principal 2024,
Vu l'avis favorable de la Commission Finances, Administration Générale, Commerce et centre-ville du 18 septembre 2024,
Vu le rapport de Véronique BESSE,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- approuve les avenants n°2 au lot 2 « Nettoyage de la vitrerie » et n°3 au lot 3 « Nettoyage des salles et des espaces communs » du marché de nettoyage, entretien et hygiène des bâtiments publics, décrits ci-dessus,
- autorise M. le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer lesdits avenants ainsi que toutes les pièces nécessaires à leur exécution.

Fabrice ABRAHAM
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire



Transmis en Préfecture le : 11 OCT. 2024
Publié électroniquement le : 11 OCT. 2024